

CONSEIL MUNICIPAL**Procès-verbal de la séance du 16 septembre à 20h30**

Présidence Mme Di Stasi

Présents Mmes C. Chiriatti, I. Martinez, A. Mathys et A. Wohlgemuth
MM. C. Brülhart, M. Da Costa, E. Fillet, J. Grand, T. Hunziker,
L. Luisoni, R. Madarasz, D. Nicole, B. Riedweg, F. Sandoz, P. Waldispühl,
M. Zwahlen

Monsieur G. Marti, Maire, Messieurs G. Garnier et N. Nussbaum, Adjoint, assistent à la séance.

Ordre du jour

1. Prestation de serment d'une Conseillère municipale
2. Huis clos : préavis à des demandes de naturalisation
3. Approbation des procès-verbaux des séances du 7 mai et du 2 juin 2015
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Mairie
6. Communications des Présidents de Commissions
7. Décisions de l'ACG - Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC
8. Naturalisations – délibération déléguant à l'Exécutif les prérogatives du municipal
9. Election d'un représentant du Conseil municipal à la Fondation de la Commune de Puplinge pour la petite enfance
10. Election de 3 membres à la fondation de la commune de Puplinge pour le logement
11. Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2016
12. Délibération pour l'acquisition d'une parcelle agricole
13. Propositions individuelles et questions

1. Prestation de serment d'une Conseillère municipale

Madame la Présidente informe que Madame Aline Wohlgemuth n'a pas pu prendre part à la séance d'installation du 2 juin dernier et est donc appelée à prêter serment durant cette séance.

Elle prie Madame Aline Wohlgemuth de bien vouloir se lever. Madame la Présidente lit la formule de serment *«Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève; d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer.»*

Madame Aline Wohlgemuth, lève la main droite et dit «je le promets». Il est pris acte de son serment et Madame Wohlgemuth est applaudie.

2. Préavis à des demandes de naturalisation (séance en huis clos)

Madame la Présidente demande au public de bien vouloir quitter la salle qui pourra la réintégrer dès que les dossiers auront été traités.

Ceci fait, le public est autorisé à revenir dans la salle du Conseil.

3. Approbation des procès-verbaux des séances du 7 mai et du 2 juin 2015

Procès-verbal du 7 mai 2015 : Monsieur Nicole demande, page 7 al. 3, la correction «ces derniers mois». Aucun autre commentaire n'étant apporté, par 13 voix pour et 4 abstentions, le procès-verbal du 7 mai 2015 est accepté

Procès-verbal du 2 juin 2015 : Monsieur Luisoni fait remarquer qu'à la page 5, 10^{ème} ligne la phrase «une commission à sept membres... » doit être supprimée. En effet, il dit ne pas l'avoir formulée. Aucun autre commentaire n'étant apporté, par 16 voix pour et 1 abstention le procès-verbal du 2 juin 2015 est accepté et son auteur est remercié pour la qualité du procès-verbal.

4. Communication du Bureau

Madame la Présidente informe les Conseillers que le Bureau organise une sortie le samedi 10 octobre 2015 pour permettre à chacun de faire mieux connaissance, dans un cadre moins formel que la salle du Conseil. Un sondage Doodle sera envoyé à chaque Conseiller municipal afin de leur permettre de s'inscrire à cette journée qui se déroulera sur le canton de Genève.

5. Communications de la Mairie

Madame la Présidente transmet la parole à Monsieur Marti.

Aménagement du territoire - Brolliets

Suite à l'approbation, le 29 avril par le Conseil fédéral, du plan directeur cantonal 2030 avec des réserves concernant le déclassement de surfaces d'assolement, le Canton de Genève a répondu au questionnement de la commune concernant son projet d'aménagement du périmètre des Brolliets.

La réponse du Canton, tant à la commune de Presinge pour le déplacement du Poney-club le long du chemin de Botteret, qu'à Puplinge pour l'implantation d'infrastructure d'utilité publique derrière le point de collecte des Brolliets, est négative et motivée par l'obligation de respect des quotas de surface d'assolement imposés par la Confédération.

Il n'est donc pas possible d'aller plus en avant sur ce dossier pour sa partie située entre la route des Brolliets et Presinge. Par contre, le Canton soutiendra le déclassement dans le périmètre entre Pré-Marquis et la Moutonnerie.

Sensibilisé au manque d'infrastructure et à l'impérativité de réaliser celles-ci avant ou dans le même temps que de futurs logements, le Canton propose que le nombre de logements soit réduit sur le périmètre Brolliets pour y installer les infrastructures nécessaires à notre commune.

Monsieur le Maire propose à la commission Aménagement-travaux-Mobilité-cimetière de reprendre le dossier.

Stationnement - Macarons

Suite à un changement de pratique de la Direction Générale de la Mobilité, il est maintenant possible pour les communes de campagne d'instaurer des zones macarons.

Fort de cette information, l'Exécutif a mandaté le bureau Trafitec pour réaliser une étude, qui servira de base pour demander auprès de l'Etat l'instauration de ce type de stationnement.

Dès qu'ils seront en sa possession, l'Exécutif transmettra les résultats de l'étude à la commission Aménagement-travaux-mobilité-cimetière.

Circulation – Rond-point Brolliets et trottoir Graman

Le Conseil municipal a ouvert un crédit d'investissement ce printemps pour la réalisation du rond-point au carrefour Jussy/Brolliet et pour la réalisation d'un trottoir sécurisé à la rue de Graman, partie cantonale.

Suite à cela, l'Exécutif a rencontré la direction générale de la mobilité et l'office des routes pour faire avancer ces dossiers. La première rencontre a un peu «sonné» l'Exécutif car le canton a refusé le plan de giratoire proposé, car il ne correspondait pas aux normes de construction d'un tel ouvrage sur les routes cantonales. La mise aux normes demandée faisait grimper le budget du giratoire de 250'000.- CHF à près de 500'000.- CHF, ce qui n'était pas possible dans le cadre du crédit voté.

Après négociations, l'Exécutif est arrivé à une solution, qui lui paraît juste, à savoir le versement d'une participation forfaitaire, au canton, de 400'000.- CHF pour la réalisation du giratoire plus l'aménagement paysager de la petite pastille centrale. La réalisation de cet ouvrage passant ainsi sous sa responsabilité. Dans le même temps, le canton a accepté de prendre à sa charge la réfection du trottoir Graman, à l'exception des demandes de la commune de création de bande végétalisée et de pose de potelets, qui seront à sa charge.

Dans l'ensemble, la commune devrait pouvoir réaliser une économie sur ces objets alors que leur réalisation s'avère bien plus coûteuse que les budgets qui avaient été présentés.

Concernant le trottoir, l'autorisation de construire de cet objet a été délivrée.

Circulation

Suite à l'étude réalisée par le bureau Ribl et à l'aménagement qui en découlait, réalisé au centre du village, il est maintenant important de se pencher sur la suite de ce dossier, à savoir la réduction du trafic sur les routes communales du centre du village.

Plusieurs options sont envisageables, mais aucune n'a rencontré un écho unanime. Il semble opportun à l'Exécutif de traiter ce dossier avec la population pour recueillir son opinion et ses idées. Il transmettra ce dossier à la commission participation-information.

Monsieur le Maire transmet la parole à Monsieur Garnier, Adjoint.

Travaux – Espace de vie infantine

La réalisation de ce bâtiment est dans sa phase terminale. Les travaux débutés à l'été 2014 permettront l'installation des jardins d'enfants après les vacances d'octobre 2015.

Pendant l'avancement du chantier, l'Exécutif a procédé à des modifications du projet initial pour rester dans l'enveloppe budgétaire votée par le Conseil municipal. Ainsi, le calepinage de plaques d'Eternit de la façade de l'étage a été remplacé par un crépi. Dans le même esprit, la terrasse des jardins d'enfants a été réalisée en dalles béton et non en dalles recouvertes d'un sol mou.

Les finitions intérieures sont en cours de réalisation et les sols extérieurs seront réalisés pendant les vacances d'octobre 2015 pour diminuer les risques et les nuisances avec l'activité de l'école.

L'Exécutif aura, dès lors, le plaisir d'inaugurer officiellement ce bâtiment le 31 octobre à 10h00. Vous recevrez prochainement une invitation.

Travaux – Mairie et locaux communaux

Le chantier de la Mairie et des locaux communaux, après un début difficile, avance maintenant plus rapidement. Les bureaux de la Mairie au premier étage seront disponibles à la fin de la semaine, ce qui permettra le déménagement de l'Exécutif pour que les travaux dans l'ancien bureau puissent débuter.

Je reviens sur les débuts difficiles de ce dossier, qui sont en lien avec une demande de déplacement des panneaux solaires prévus sur le toit de la Mairie. En effet, le projet déposé prévoyait des panneaux solaires pour le préchauffage de l'eau sanitaire sur le bâtiment de la Mairie. Cet aménagement a été modifié car nous avons regroupé la production d'eau chaude sur l'installation de l'immeuble 60-62 Graman, là où se trouvent le plus d'utilisateurs.

La demande de déplacement de ces panneaux sur une éventuelle future réalisation sur le toit de l'immeuble 60-62 Graman a provoqué une nouvelle étude du dossier par l'Office Cantonal de l'Energie, qui a modifié considérablement son préavis. Cette nouvelle donne a nécessité une isolation beaucoup plus importante que prévue, modifiant ainsi les plans initiaux et les surfaces à disposition. Ainsi, une plus-value estimée à ce jour à 180'000.- CHF est inéluctable

L'Exécutif a œuvré pour réduire au maximum l'impact de cette nouvelle donne sur le montant total des travaux, il ne pourra pas éviter de demander un crédit complémentaire sur cet objet.

Travaux – Aménagements extérieur de l'école et parking 60-62 Graman

Le chantier du parking 60-62 Graman, prévu sur les vacances d'été 2015, ne s'est ouvert que le 20 juillet 2015 en raison d'un préavis oublié par les services du DIP. Malgré cela, la part la plus importante du chantier a pu être réalisée avant la rentrée scolaire, permettant ainsi de rendre, à temps, l'accès piétonnier à l'école.

Le chantier se poursuit actuellement par la repose des jeux d'enfants dans le préau. L'enrobé final sera réalisé pendant les vacances scolaires d'octobre car il impose des passages dans le préau avec des engins de chantier imposants incompatibles avec la sécurité des enfants pendant les périodes scolaires.

Le deuxième volet des aménagements extérieurs de l'école débutera en novembre 2015 par la démolition des pavillons de la garderie et des jardins d'enfants. Cette opération donnera lieu à une série d'exercices de l'office régional de la protection civile. Puis sera suivie par la réalisation d'un terrain multi-activités, qui est espéré pour la fin du printemps 2016.

Budget 2016

Monsieur Nussbaum rappelle aux Présidents des commissions que toutes les commissions doivent s'être réunies avant le 15 octobre 2015 afin de présenter leur budget à la commission des finances qui aura lieu ce même jour. La présentation du projet de budget au Conseil municipal se fera durant la séance du Conseil municipal du 28 octobre 2015. A l'issue de cette présentation, les membres auront deux semaines pour l'étudier et faire d'éventuelles remarques, afin de pouvoir l'approuver au Conseil municipal du 11 novembre 2015.

6. Communications des Présidents de commissions

Monsieur Luisoni, Président de la commission de la solidarité informe qu'il participe à une réunion le 17 septembre 2015 au service de solidarité internationale auprès duquel il représentera la commune. De plus, il invite les membres de la commission solidarité à se réunir afin d'étudier les dossiers reçus et leur donner une suite. Une séance sera fixée à l'issue de la présente séance.

Madame Alexandra Mathys, Présidente de la commission Cimetière, Feu, Voirie, informe que la commission a reçu, lors de sa dernière séance, la Directrice de l'établissement scolaire ainsi que les représentants de ProNatura. Mesdames Deschamboux, Directrice, et les représentantes de ProNatura ont annoncé qu'elles allaient se rencontrer pour donner suite au projet du verger communal qui pourrait démarrer cet automne.

Monsieur Brülhart, Président de la commission Social, Jeunesse, Aînés, informe que la commission s'est réunie en séance la semaine dernière et durant laquelle il a été évoqué l'organisation de l'espace de vie infantine en cours de réalisation. Il informe que notamment les 8 premières places bébé étaient pourvues. Les conventions avec les communes de Presinge et Choulex ont été signées. Il ajoute que la prochaine séance de commission aura lieu à l'Espace de vie infantine avec Monsieur Paul Lemaître des TSHM, pour invité.

Monsieur Madarasz, Président de la commission Aménagement, Travaux, Mobilité et Cimetière fait savoir que sa commission se réunira le 30 septembre 2015 à 19h.30.

7. Décisions de l'ACG – Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC

Madame la Présidente informe l'assemblée que L'article 60C de la LAC décrit quelles décisions de l'Association des Communes Genevoises sont sujettes à opposition des Conseils municipaux, à savoir, la modification des statuts, le montant des contributions annuelles des communes en sa faveur et les domaines de subventionnement du Fonds intercommunal.

S'inspirant de la philosophie du droit de référendum, cette disposition permet de contester une décision de l'assemblée générale de l'Association des Communes Genevoises qui poserait un problème fondamental.

Madame la Présidente ajoute que les 9 décisions qui sont soumises au Conseil durant cette séance ont toutes trait à la participation financière du Fonds intercommunal. Avant soumission de ces décisions, Madame la Présidente fait un petit rappel sur le Fond intercommunal (FI).

Le FI contribue au financement de projets présentant un fort intérêt intercommunal ou un *effet* de débordement marqué (prestations financées par une seule commune, mais bénéficiant aux habitants de toute la région). Concrètement, il apporte ainsi son soutien financier dans différents domaines:

- la création de places de crèche, la culture, le sport (notamment Bibliobus, enveloppe culturelle, enveloppe sportive) ;
- la prise en charge de coûts liés à la réalisation d'infrastructures intercommunales (bâtiments, réseau informatique, etc.) ;
- les subventions d'investissement concernant des réalisations majeures telles que le Musée d'ethnographie ou la patinoire des Vernets par exemple ;
- les subventions de fonctionnement destinées au financement de prestations incombant à l'ensemble des communes (participation aux dépenses de fonctionnement du GIAP).

Le FI est alimenté par un prélèvement forfaitaire - opéré par le Département des finances sur les recettes fiscales communales - et reçoit ainsi chaque année 23 millions de francs.

De cette somme sont déduits les montants destinés à la prise en charge des intérêts des communes à faible capacité financière (environ 7 millions). C'est avec le solde (environ 16 millions) que sont financés les projets intercommunaux dont il est ici question. A noter que ce montant ne représente que 0,7 % environ des budgets communaux consolidés, lesquels atteignent 3,2 milliards en 2015.

Sur le plan pratique, la communication des décisions de l'Assemblée générale de l'ACG concernant le FI aux Conseils municipaux a lieu dans un esprit d'objectivité et de transparence. Elle vise à leur permettre de faire usage d'un droit d'opposition - via le vote d'une résolution - s'ils considèrent qu'une décision pose un problème de fond, selon les modalités évoquées ci-dessus.

Si tel n'est pas le cas, les Conseils municipaux prennent simplement acte de la décision et aucune démarche ne doit être entreprise.

A noter enfin que les décisions de l'Assemblée générale de l'ACG en question n'entraînent aucune charge supplémentaire pour les communes. Comme indiqué ci-dessus, leur financement est en effet assuré via les 16 millions de francs prélevés en amont par l'Etat.

Madame la Présidente présente les 9 objets au sujet desquels le Conseil municipal peut émettre une résolution défavorable.

- Participation du Fonds intercommunal aux subventions d'investissement octroyées en 2016 à la création de places de crèches, pour un montant de CHF 5'000.- à chaque nouvelle place créée ;
- Participation du Fonds intercommunal au financement 2016 du Bibliobus ;
- Participation du Fonds intercommunal au financement 2016 de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de CHF 1'000'000.-
- Participation du Fonds intercommunal au financement 2016 de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 300'000.-
- Participation du Fonds intercommunal au financement 2016 du co-financement de la relève sportive pour un montant de CHF 600'000.-
- Participation du Fonds intercommunal à la subvention 2016 octroyée à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre pour un montant de CHF 2'500'000.-
- Participation du Fonds intercommunal au financement d'investissements informatiques généraux pour un montant de CHF 1'000'000.-

- Participation du Fonds intercommunal à l'extension du réseau inter-administrations genevoises (RIAG) en direction des dernières communes non reliées en fibre optique pour un montant de CHF 3'300'000.-
- Participation 2016 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal d'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de CHF 6'500'000.-

Monsieur Luisoni demande si les fonds attribués à des dépenses sportives ou pour la relève sportive sont des fonds budgétés ou déjà attribués. Monsieur le Maire répond que ces fonds existent depuis plusieurs années et dont l'enveloppe (de ces montants) est votée en assemblée générale de l'ACG. Assemblées dont un ou plusieurs membres de l'Exécutif communal participent. Il ajoute que cela fait 4 ou 5 ans qu'il s'agit des mêmes montants. Cela est soumis au droit d'opposition des conseillers municipaux et ensuite, lorsqu'il y a des cas concrets, cela repasse en assemblée de l'ACG et dès lors, il n'y a plus de droit d'opposition du moment où cela rentre dans le cadre de l'enveloppe qui a été attribuée. Monsieur Luisoni demande si une commune peut en solliciter une partie pour un cas particulier. Monsieur Marti répond que oui pour un sportif d'élite de sa commune par exemple. Si l'on parle au niveau culturel, des manifestations dépassant la taille de la commune, par exemple une demande qui émane d'au moins deux communes qui soutiennent un projet pour une fonction intercommunale pourrait obtenir des fonds.

8. Naturalisation – délibération déléguant à l'Exécutif les prérogatives du municipal

Madame la Présidente informe l'assemblée que le précédent Conseil municipal avait voté une délibération transférant les prérogatives du Conseil municipal en faveur du Maire pour les préavis concernant les demandes de naturalisation. Il est proposé, par le Maire, de renouveler ce transfert de prérogatives jusqu'au 31 décembre 2020.

Madame la Présidente transmet la parole à Monsieur Hunziker, Président de la commission des finances, logement et naturalisation.

Monsieur Hunziker informe que la commission des finances, logement et naturalisation, le lundi 14 septembre 2015, a préavisé favorablement cette délibération pensant que le travail a été bien fait lors de la dernière législature et le retour d'informations de l'Exécutif était satisfaisant. Monsieur Nussbaum ajoute que cette délégation de compétence évite que des dossiers soient bloqués et ne traînent inutilement.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente passe à la lecture et au vote de la délibération.

Vu la procédure de naturalisation pour les étrangers âgés de plus de 25 ans qui prévoit l'obtention pour ceux-ci d'un préavis communal,

vu la modification, en juillet 1998, de l'article 30 alinéa 1 lettre x de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et de l'article 16 alinéa 2 de la loi sur la nationalité genevoise du 13 mars 1992, qui prévoit la possibilité pour le Conseil Municipal de déléguer sa compétence en matière d'octroi du préavis communal, pour les étrangers de plus de 25 ans, au Maire,

vu l'allègement de la procédure qu'entraîne cette délégation et son accélération,

vu que cette délégation est en tout temps révocable,

vu la modification de la législation sur les naturalisations genevoises, également intervenue en juillet 1998, qui prévoit un nouveau mode de traiter les dossiers de naturalisation et, en particulier, que les éventuels refus de naturalisation doivent être motivés,

vu le préavis de la commission Finances - naturalisations du 14 septembre 2015,

vu les articles 30, alinéa 1, lettre x de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et 16, alinéa 2 de la loi sur la nationalité genevoise du 13 mars 1992, sur proposition du Maire, le Conseil municipal, décide à l'unanimité,

1. de déléguer au Maire la compétence de préavisier les demandes de naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans.
2. de charger le Maire d'informer le Conseil municipal des préavis communaux transmis au service des naturalisations.

3. de limiter la validité de cette délégation au 31 décembre 2020.

9. Election d'un représentant du Conseil municipal à la Fondation de la commune de Puplinge pour la petite enfance

Madame la Présidente informe l'assemblée que suite à la démission de Monsieur Thierry Borel-Jaquet de sa fonction de membre de la Fondation de la commune de Puplinge pour la petite enfance, le Conseil municipal doit nommer un nouveau représentant à ce poste.

Madame la Présidente demande quelles sont les candidatures présentées ce soir.

Monsieur Sandoz, au nom du mouvement participatif de Puplinge, propose Monsieur Jérôme Grand qui de par ses qualités remplira parfaitement cette fonction.

Aucune autre candidature n'étant proposée, Madame la Présidente soumet la résolution au vote.

Vu l'article 29, alinéa 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu les statuts de la Fondation de la commune de Puplinge pour la petite enfance acceptés par le Conseil municipal en date du 30 octobre 2014,

vu les articles 12 et 13 des statuts susmentionnés,

vu la démission de Monsieur Thierry Borel-Jaquet,

attendu que le Conseil municipal doit élire 3 membres, pour siéger au Conseil de Fondation,

le Conseil municipal décide à l'unanimité, de nommer Monsieur Jérôme Grand en remplacement de Monsieur Thierry Borel-Jaquet, Conseiller municipal, pour siéger au Conseil de la Fondation de la commune de Puplinge pour la petite enfance pour la période allant du 1^{er} novembre 2015 au 31 décembre 2020.

Monsieur Jérôme Grand est applaudi.

10. Election de 3 membres à la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement

Madame la Présidente informe l'assemblée que, comme Monsieur le Maire en avait informé les Conseillers lors de la précédente séance du Conseil municipal, le Conseil de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement doit être renouvelé pour le 1^{er} janvier 2016.

Le Conseil municipal doit nommer 3 membres pour le représenter au sein de ce Conseil, dont au minimum 2 Conseillers municipaux en activité.

Madame la Présidente demande quelles sont les candidatures présentées ce soir.

Madame Wohlgermuth propose, au nom du mouvement participatif de Puplinge, Monsieur Philippe Waldispühl car il connaît bien le sujet, manifeste un intérêt fort pour l'immobilier et souhaite représenter les intérêts communaux.

Madame Chiriatti, au nom du Groupement des intérêts communaux, propose Monsieur Didier Nicole et Thomas Hunziker qui selon elle, feront parfaitement l'affaire.

Aucune autre candidature n'étant proposée, Madame la Présidente soumet la résolution au vote.

Vu l'article 29, alinéa 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu les statuts de la Fondation pour le logement de la commune de Puplinge acceptés par le Conseil municipal en date du 22 février 2007,

Vu les articles 8 et 9 des statuts susmentionnés,

Attendu que le Conseil municipal doit élire 3 membres, dont au moins 2 Conseillers municipaux, pour siéger au Conseil de Fondation, le Conseil municipal décide à l'unanimité de nommer

- Monsieur Didier Nicole
- Monsieur Thomas Hunziker
- Monsieur Philippe Waldispühl

Pour siéger au Conseil de la Fondation pour le logement de la commune de Puplinge pour la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020.

Ces Messieurs sont applaudis.

11. Nomination des Présidents et Vice-Présidents des locaux de vote pour 2016

Madame la Présidente informe l'assemblée que les 4 personnes qui ont fonctionné à ces postes en 2015 acceptent de reconduire leur mandat mais demande aux Conseillers si quelqu'un est intéressé par un mandat.

Aucun autre candidat n'étant proposé, Madame la Présidente soumet la délibération au vote.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de proposer à la Chancellerie, pour toutes les opérations électorales qui se dérouleront en l'an 2016, les personnes suivantes pour le local de vote de Puplinge :

Président	Monsieur Thomas Hunziker
Suppléante du Président	Madame Martine Hänzi
Vice-Président	Monsieur Eric Fillet
Suppléante du Vice-Président	Madame Claudine Chiriatti

Mesdames Hänzi, Chiriatti et Messieurs Hunziker et Fillet sont remerciés et applaudis.

12. Délibération pour l'acquisition d'une parcelle agricole

Madame la Présidente informe qu'une parcelle agricole de 2'245 m² a été proposée à la Mairie de Puplinge. Cette dernière se situe entre le chemin de la Brenaz et la route de Presinge, dans un périmètre non cultivé actuellement. Elle est mitoyenne à la parcelle 180 sur laquelle la commune crée actuellement un verger.

Ce dossier a été suivi par la commission Agriculture-feu-voirie-environnement puis par la commission Finances-logement-naturalisation.

Avant d'ouvrir le débat, Madame la Présidente passe la parole à Monsieur le Maire afin qu'il présente le projet.

Actuellement 2 petits cabanons de jardin sont installés sur cette parcelle et la commune serait intéressée de mettre cette parcelle, avec les 2 petits cabanons, à disposition des communiens pour des locations de fêtes d'anniversaires ou autres, en lien avec la parcelle adjacente nous appartenant déjà. Les venderesses de la parcelle ont proposé le prix de CHF 60,--/m² qui est le même que celui qui avait été payé pour la parcelle d'à côté. Les vendeuses ont annoncé qu'elles avaient d'autres acheteurs intéressés.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Mathys qui informe l'assemblée que la commission a préavisé favorablement cette délibération sous réserve que le prix d'achat de la parcelle soit revu à la baisse et ce malgré tout l'intérêt que ce projet suscite.

Madame Mathys remet la parole à Monsieur Hunziker qui ajoute que la commission des finances a également soulevé l'intérêt d'un tel projet. Cette délibération a été préavisée favorablement à une voix près et 3 abstentions. Ce qui montre une certaine réticence par rapport au prix proposé par les venderesses.

Monsieur Brühlart demande s'il y a un point d'eau sur cette parcelle. Monsieur le Maire répond qu'un point d'eau est en face et que par conséquent il ne serait pas difficile de l'amener sur cette parcelle. Monsieur Zwahlen propose que cette délibération soit votée pour un prix moins élevé afin que l'Exécutif puisse faire une proposition aux venderesses. Monsieur le Maire répond que la décision du Conseil municipal sera transmise aux venderesses et elles décideront de la suite qu'elles y donneront. Il rend attentif l'assemblée qu'elles pourraient tout à fait le vendre à quelqu'un d'autre

car elles pensent que ce terrain pourrait être déclassé en zone villa. Ce qui serait tout à fait impossible car l'Etat de Genève ne déclassé plus de zone agricole pour de la zone villa. Il ajoute que l'on pourrait prendre le risque de leur proposer le prix de CHF 100'000,--. Monsieur Luisoni informe que des remarques similaires avaient été faites par le Conseil municipal précédent lors de l'acquisition de la parcelle d'à côté. Est-ce un artifice de négociateur que de dire qu'elles peuvent vendre ailleurs ? Monsieur Luisoni serait favorable d'acquérir la parcelle mais à un prix moins élevé.

Monsieur Riedweg ajoute que les vendeuses connaissent le prix. Ne serait-il pas dommage de perdre l'opportunité d'acquérir cette parcelle ? Monsieur le Maire répond que cela permettrait de rassembler les deux parcelles et de créer, par échange, un cheminement le long de la route de Presinge afin de sécuriser les piétons. Il ajoute que de posséder des terrains donne la possibilité à la commune de négocier lorsqu'elle en a les besoins. Monsieur Sandoz souhaite rappeler que le prix du m2 payé il y a quelques années n'est pas forcément le même aujourd'hui. Il ajoute que personne ne pourra spéculer sur ce prix et il pense qu'il s'agit purement «de bluff» car le prix est exorbitant pour une parcelle agricole. Monsieur Marti répond que les locations de petites parcelles agricoles pour des jardins sont des revenus intéressants et souvent incontrôlables. Il ajoute qu'il n'y a souvent pas d'autorisations et pourtant l'Etat de Genève ne réagit pas. Par conséquent, la commune n'est pas à l'abri que ce terrain soit loué, par lots de 100m2, pour frs 500,--/mois car il y a une demande forte de jardins familiaux. Monsieur Luisoni ajoute qu'en qualité de professionnel la négociations, dans les négociations, lorsqu'elles fonctionnent bien, elles sont transparentes. Il propose que l'Exécutif renégocie le prix et demande effectivement qui est l'autre acheteur.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer d'abord sur le prix à voter, puis de voter ce soir, une délibération.

Madame la Présidente demande qui souhaite ouvrir un crédit de CHF 135'000,--. A la suite du vote, 2 personnes sont pour.

Madame la Présidente demande qui souhaite ouvrir un crédit de CHF 100'000,--. A la suite du vote, 13 personnes sont pour.

Madame la Présidente demande qui s'abstient sur le prix de cette délibération. A la suite du vote, 2 personnes s'abstiennent.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente passe à la lecture et au vote de la délibération.

Vu les démarches entreprises par la Mairie en vue d'augmenter le patrimoine foncier communal;

Vu les tractations engagées à cet effet auprès des propriétaires de la parcelle No. 179 feuille 15;

Vu l'accord des propriétaires intéressées;

Vu le projet de mise en valeur agricole de cette parcelle;

Vu les rapports de la commission de l'Agriculture, feu, Voirie et environnement des 24 juin et 8 septembre 2015 et de la commission des finances du 14 septembre 2015; sur proposition de l'Exécutif, le Conseil municipal décide par 15 oui et 1 abstention,

1. d'acquérir la parcelle No. 179, feuille 15,
2. d'ouvrir en conséquence à M. le Maire un crédit de CHF 100'000,--, frais d'actes en plus;
3. de financer cette acquisition par les disponibilités communales;
4. de comptabiliser la dépense prévue à l'actif du bilan dans le patrimoine financier;
5. de demander, en raison du caractère d'utilité publique de cette opération, l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre Foncier;
6. de désigner M. le Maire pour signer tous actes relatifs à cette opération.
7. d'autoriser M. le Maire à constituer toutes servitudes liées à cette acquisition.

13. Propositions individuelles et questions

Monsieur Nicole informe qu'il clôt sa 6^{ème} décennie et que par conséquent, il invite l'assemblée et le public au café de la Poste pour le fêter.

Monsieur Luisoni annonce qu'aura lieu ce week-end la manifestation «Alternatiba Léman», Association dont il est co-Président. Evénement qui aura lieu du vendredi 18 au dimanche 20 septembre 2015 à Plainpalais. Il s'agit du festival transfrontalier alternatif des initiatives pour le climat et le bien vivre ensemble. Il invite chacun à consulter sur internet leur programme car il y a 250 associations inscrites, tant françaises que suisses et 16 espaces qui vont de la construction à l'agriculture de proximité et de la finance responsable. La monnaie complémentaire «Le Léman» sera utilisée pour la première fois lors de ce festival. A ce propos, il demande s'il peut poser deux banderoles de 2 mètres de long pour 60cm de large, pour annoncer cet événement, le long de la route de Jussy dès le lendemain et jusqu'au dimanche 20 septembre 2015. Monsieur Marti répond qu'en application de la loi sur les procédés de réclame, une demande doit être faite et qu'il y a un formulaire simplifié à cet effet à disposition et ce formulaire doit être rempli à la réception de la Mairie.

Monsieur Luisoni informe qu'il a entendu, le matin même à la radio, une proposition dont il ne connaît pas l'instigateur, que chaque famille de Suisse héberge une famille de réfugiés. Etant donné toutes les histoires entendues et notamment la fermeture des frontières de la Hongrie, ce sujet ne le laisse pas indifférent et souhaite savoir si la commune de Puplinge pourrait réfléchir sur la faisabilité d'une telle démarche. Monsieur le Maire répond que l'Exécutif se penchera sur la question.

Aucune autre proposition ou question étant formulée, la séance est levée à 22 heures 05.

La Présidente

Carole Di Stasi

Le Vice-Président

Eric FILLET

Le Secrétaire

Patrick ARTER

COMMUNE DE



Puplinge, le 2 octobre 2015